

COMPTE -RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 Mai 2015

Le 22 mai 2015, 19 h 00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte KOCH, Maire.

Etaient présents : Brigitte KOCH, Sylvain FOUBERT, Evelyne GAPENNE, Jean - Marc LAMBERT, Daniel SOUDAN, Céline BONVALET, Jean-Louis PILARD, Franck ROSAK, Danielle DION, Sylvette COFFINIER, Pierre BRISSY,
Secrétaire de séance : Evelyne GAPENNE

Adoption à l'unanimité du PV du 23 mars 2015

Ordre du jour :

Délibération : choix du prestataire pour l'installation d'un interphone et d'une gâche électrique au portail de l'école.

Madame Le Maire expose les deux devis reçus :

Entreprise Laloe	1080.38 € TTC
Entreprise Gaffé	948 € TTC

A 8 voix pour sur 11 et 3 contre (Mme Coffinier, M Soudan et Rosak), l'entreprise Gaffé est retenue.

Délibération : autorisation pour Madame le Maire de mettre en vente en partie ou en totalité l'espace Lapierre.

Madame Le maire rappelle que :

L'espace Lapierre a été acheté en 2011 au prix de 170 000€ + 6450.48€ de frais, et que le coût de fonctionnement est d'environ 3000€ par an.

Que l'espace Lapierre n'est pas considéré comme un ERP (établissement recevant du public). Que des travaux importants sont à effectuer pour le mettre aux normes (électriques, incendie et accès aux personnes à mobilité réduite)

Suite aux réunions de travail évoquant de mettre en vente le bâtiment, Madame Koch présente les différentes estimations reçues :

NOM	TOTALITE net vendeur	PARCELLE MAISON net vendeur	PARCELLE GARAGE net vendeur
BOULLAND IMMOBILIER		Entre 160 000 et 180 000 €	Entre 50 000 et 60 000€
NA IMMOBILIER	Entre 175 000 et 185 000€	Entre 160 000 et 170 000€	
MAITRE TROTIER	Entre 150 000 et 160 000€	130 000€	30 000€
DELAHAYE IMMOBILIER	150 000€	130 000€	30 000€
DOUCHIN IMMOBILIER	Entre 115 000 et 120 000€	Entre 100 000 et 110 000€	30 000€

Madame le maire explique que pour la vente, il faudra l'avis des services du Domaine (pour fixer le prix définitif). Une délibération présentera les modalités de la vente (prix, nom de l'acquéreur et autorisation du Maire pour signer les actes de ventes). Ensuite le Notaire se chargera de tout. Il n'y aura pas d'obligation de rembourser le prêt si la municipalité souhaite garder l'argent de la vente en fond de roulement.

Mme Fache (club des aînés) et Mme Kobsch (yoga) feront leurs activités dans les locaux de la mairie ou de l'école à compter de la rentrée de septembre.

Madame Koch mène la réflexion afin de décider si la commune met en vente la totalité de l'espace Lapierre ou si la commune se sépare uniquement de la maison et garde le terrain devant les garages avec pour projet d'y installer les ateliers municipaux. Dans le cas où les ateliers pourraient être bâtis sur le terrain rue de l'Épinette (avec accord de M. They et de la chambre d'agriculture) le terrain avec les garages serait alors vendu en terrain à bâtir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (Mme Dion), autorise Madame le Maire à faire les démarches pour la mise en vente de la parcelle contenant la maison et de garder la parcelle contenant les garages dans un premier temps (sauf si une proposition d'un acquéreur pour la totalité serait avantageuse).

Délibération : modalités et mise en location de la salle de cantine aux habitants

Vu les demandes récurrentes des habitants

Vu la demande de M. Rosak lors du conseil du 5 janvier

Madame le Maire demande l'avis du conseil pour mettre en location la salle de cantine aux habitants

Vu les contraintes formulées, le conseil municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention (Mme Dion) (réserve de M. Pilard) de mettre en location la salle de cantine au tarif unique de 150€ le week-end pour les habitants de Bellancourt et d'arrêter le service au moindre problème rencontré qui générerait une contrainte pour le service de cantine ou les activités péri-scolaires.

M. Lambert et Mmes Coffinier et Bonvalet sont les responsables de la mise en location de la salle. Ils auront en charge l'établissement du règlement intérieur, la tenue du calendrier des réservations et d'établir l'état des lieux lors de la remise des clés. Pour la caution Madame le Maire se mettra en rapport avec le trésorier municipal pour savoir s'il est possible d'en instaurer une.

Délibération : demande de subvention de Mlle Desailly pour les championnats de France de voltige.

Madame le maire présente la demande présentée par le club de voltige d'Abbeville.

Elle rappelle que l'an dernier une subvention exceptionnelle de 40€ avait été versée dans le même cadre que la subvention accordée à M. Druel pour l'aviron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas renouveler le versement de la subvention à 7 contre et 4 abstentions (Mme Bonvalet, M. Rosak, M. Pilard, M. Soudan).

Délibération : Distribution d'un bon d'achat Intersport aux enfants entrant en 6ème.

Madame le Maire rappelle que l'an dernier le bon de 15€ « Intersport » offert aux élèves partant en 6^{ème} avait été très apprécié. Le dictionnaire traditionnel étant fort concurrencé par internet.

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. Pilard le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer un bon « multimarque » de 15 € aux 6 élèves entrant en 6^{ème} et d'inscrire cette dépense au budget 2015.

Délibération : approbation modification des statuts de la CCA : changement de siège social

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 mars 2015 : transfert du siège social

Considérant l'emménagement des services administratifs dans l'immeuble Garôpole situé place de la gare à Abbeville

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier les statuts afin de fixer le siège social de la CCA à l'adresse suivante : Garôpole, place de la gare 80100 Abbeville

Informations diverses

Madame le Maire annonce que les dotations de l'état sont en baisses d'environ 6000€ par rapport à 2014 mais que le budget primitif 2015 établi avec prudence reflète les recettes qui seront perçues cette année.

Madame le maire annonce que deux arrêtés vont être pris :

- création d'un ossuaire
- fermeture du terrain communal rue de l'épinette de 20h30 à 9h

La taille de la haie, permettant un passage pour la famille Turbant le long de la RD 1001, sera effectuée tous les ans. Celui-ci ne sera en aucun cas chemin piétonnier et la responsabilité incombera à l'emprunteur.

Mme De Herdt partant en retraite au 30 juin 2015, le poste a été proposé à Mme Emilie Etuvé. Un autre contrat aidé sera à prévoir pour la rentrée de septembre pour remplacer Mme Etuvé. Un pot de départ sera offert par la municipalité à Mme De Herdt.

Madame le Maire annonce qu'il est obligatoire d'établir un plan de sauvegarde pour la commune. Il a pour but de recenser les risques et de mettre en place des procédures (confinement...) Ce travail sera réalisé par la commission sécurité.

Madame le Maire annonce que le dossier de demande de subvention DETR pour la mise en accessibilité du cheminement de l'école est complet, lors du prochain conseil nous délibérerons sur le choix du prestataire.

Madame le Maire annonce qu'une relance a été faite à M. Poignon pour que la société STPA fasse la tranche de travaux à sa charge et acceptée par celle-ci. Pour le reste, la commune ne peut dans l'immédiat prévoir ces travaux dans le budget.

Madame Le Maire fait part aux conseillers des problèmes de fuites d'eau dans le système de chauffage de l'école toujours non résolus, l'entreprise Claidière effectuera les travaux de réparation pendant les vacances scolaires.

Elle les informe également de la mise en place de témoins afin de constater un affaissement de la toiture de la cantine. L'architecte M. Zisseler suit avec la commune ces problèmes qui seront garantis par la décennale.

Les journées du patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre 2015, en concertation avec M. Pilard l'église de Bellancourt sera ouverte le samedi de 14h à 17h.

M. Lambert annonce l'organisation du concours des maisons fleuries avec les mêmes modalités que l'année dernière. Il fait un appel aux inscriptions qui restent d'année en année timides.

Madame le maire annonce le programme de la fête :

Le 2 juillet : concert de clavecin dans l'église par l'école du CRI

4 juillet : concours de pétanque, feu de la St Jean le soir

5 juillet : rallye pedestre le matin et majorettes l'après midi

4/5 juillet : manèges enfantin

2 vitrines d'affichage récupérées gratuitement à la société Keolis vont être implantées dans le village : à l'enclos picard et à la résidence des primevères.

La séance est levée à 20h45